

Hypothèque fixe dès

Hypothèque Libor dès

0.74 % **0.89 %**

2

Ans

10

3

Mois

6

Le taux d'intérêt minimum peut varier en fonction de l'objet et du lieu.

Débats

Révision de la loi sur la protection civile

Par **Lise Bourgeois**. Mis à jour le 11.11.2014

Le Grand Conseil vaudois accepte, en premier débat, une révision de la loi qui consacre notamment une organisation en dix régions à la place des 18 actuelles.



La PCI a participé à un exercice d'envergure à Villeneuve.
Image: EDOUARD CURCHOD - A

Mots-clés

Grand Conseil vaudois

La loi sur la protection civile avait besoin d'une révision pour rester conforme aux défis sécuritaires de notre époque. La refonte a démarré il y a sept ans et c'est aujourd'hui que le Grand Conseil a donné son aval, mettant sous toit un gros travail législatif qui s'est conduit en lien avec les Communes.

Désormais, la protection civile sera organisée en 10 régions, selon le découpage des districts, au lieu des 18 actuelles. Comme l'a précisé Béatrice Métraux, conseillère d'Etat en charge du dossier, la réforme aura pour effet d'assurer les mêmes prestations à l'ensemble des citoyens du canton.

Jusque-là, certaines régions excentrées étaient moins bien dotées en hommes. La réorganisation de la chaîne de commande a été conduite de manière à mettre en oeuvre des synergies entre les différents corps d'intervention comme les pompiers ou les acteurs sanitaires. Le Grand Conseil a accepté la nouvelle loi sans grands débats. Une seconde lecture aura vraisemblablement lieu la semaine prochaine. (24 heures)

Créé: 11.11.2014, 12h48

Aucun commentaire pour le moment